

Bureau du 5 mai 2003

Décision n° B-2003-1257

objet : **Boulevard périphérique nord - Contrôle d'accès des tunnels - Marché de travaux sur appel d'offres ouvert - Autorisation de signature du marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2002-0717 en date du 23 septembre 2002, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les travaux de contrôle d'accès des tunnels du boulevard périphérique nord de Lyon.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa réunion du 28 février 2003, a classé première l'offre présentée par l'entreprise Spie Trindel pour un montant de 1 932 695,34 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0717 en date du 23 septembre 2002 et n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 28 février 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché ainsi que tous actes contractuels s'y référant pour le boulevard périphérique nord contrôle d'accès des tunnels avec l'entreprise Spie Trindel pour un montant de 1 932 695,34 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 231 550 - fonction 822 - opération 0586 et à inscrire aux exercices suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,